

Le pouvoir organisateur

Le Pouvoir Organisateur de la Plaine de Grez-Doiceau est la Commune de Grez-Doiceau

Adresse: Place Ernest Dubois n°1 à 1390 Grez-Doiceau

Accueil: 010/84 83 00

Site web: www.grez-doiceau.be

Responsable: Coordinatrice de la plaine : Diane HELLINCKX – diane.hellinckx@grez-doiceau.be

Présentation du projet pédagogique

Conformément au décret du 17 mai 1999 de la Fédération Wallonie-Bruxelles relatif aux centres de vacances, la plaine est un service d'accueil d'enfants, pendant les vacances, encadré par des équipes d'animation qualifiées et qui ont pour but de « contribuer à l'encadrement, l'éducation et l'épanouissement des enfants pendant les périodes de congés scolaires. »

Ce centre de vacances agréé s'engage à respecter le code de qualité tel que défini par l'Arrêté du 17 décembre 2003 du Gouvernement de la Communauté française.

Il se veut un service d'accueil non résidentiel d'enfants qui propose un accueil de qualité pensé avec un esprit de vacances, des activités récréatives mais également intéressantes, un lieu de rencontres et de découvertes pour Tous les enfants, sans aucune discrimination d'ordre économique ou sociale et dans le respect de toutes les conceptions philosophiques ou religieuses.

La plaine souhaite favoriser le développement physique de l'enfant, selon ses capacités, sans attendre un résultat, en lui proposant des jeux et des activités de plein air.

La plaine vise également le développement de la créativité de l'enfant, son accès et son initiation à la culture dans ses différentes dimensions en lui proposant des activités variées d'animation, d'expression, de création et de communication.

Nous souhaitons favoriser la créativité de chaque enfant dans des domaines multiples en lui permettant d'être acteur de son projet, inventer des solutions nouvelles, utiliser du matériel de récupération, s'exprimer etc...

La plaine se base chaque année sur un fil conducteur, un thème qui propose chaque semaine un nouvel univers à explorer.

La plaine souhaite favoriser l'intégration sociale de l'enfant dans le respect des différences, dans un esprit de coopération et dans une approche multiculturelle.

Afin d'instaurer un esprit de coopération, nous proposons régulièrement des jeux coopératifs et des activités où les différents groupes d'âges participent (grands jeux ou des grands sont côte à côte avec des petits)

La plaine souhaite développer l'apprentissage de la citoyenneté et de la participation en proposant aux enfants d'établir ensemble des règles de vie, en leur demandant de choisir les activités qu'ils souhaitent faire, en leur proposant de donner leur avis dans des boîtes à idées.

Nous insistons également sur le respect de l'environnement en demandant la participation des enfants à la gestion des déchets et au respect du site en protégeant la faune et la flore environnante.

La plaine vise également à sensibiliser l'enfant aux notions d'hygiène et de santé dans sa vie quotidienne en collectivité.

La plaine organise et coordonne des activités adaptées aux besoins et rythme naturel de l'enfant en proposant des activités récréatives, ludiques variées mais aussi en laissant des temps libres, des moments de repos ou de rêve.

Le projet pédagogique de la plaine est affiché à l'accueil et peut être disponible sur simple demande au service Accueil Temps Libre de la commune ou sur le site web: www.grez-doiceau.be

Lieux et dates

Quand ? du lundi 06 au vendredi 31 juillet 2026

Pour ? les enfants de 2,5 à 12 ans

Où ? Pour les groupes de 2 et ½ ans à 5 ans, l'accueil des enfants se fait à l'école Ste Elisabeth à Archennes, rue des Moulins n°14

- Pour les groupes de 6 à 12 ans, l'accueil des enfants se fait à la maison du Coullemont à A rue des Moulins n°

Equipe d'encadrement

Equipe d'encadrement :

Diane HELLINCKX Coordinatrice de la Plaine

Pascale HUBERT Responsable administrative

Pendant les plaines de l'année, les enfants sont en majorité **encadrés par les accueillantes de l'école communale.**

Il se peut qu'en cours du séjour, un enfant rencontre un problème particulier. Les parents sont invités à en parler à la coordinatrice de la plaine ou à la responsable administrative qui mettront tout en œuvre pour les aider à trouver une solution.

Voici les numéros de téléphones pour nous joindre **durant la période de la plaine.**

- 0471/50 43 98

- 010/84 83 25

- 010/84 83 46



Accessibilité

Conformément aux principes d'égalité et de non-discrimination (Art.10 et 12 de la Constitution) et en tant que milieu d'accueil agréé par un organisme d'intérêt public, l'accessibilité du milieu d'accueil est assurée **à tous les enfants,** quel que soit l'occupation professionnelle des parents ou leur temps de prestation.

Conformément à la réglementation en vigueur, le milieu d'accueil prévoit de réserver 10% de sa capacité totale en vue de répondre aux besoins d'accueil résultant de situations particulières ; notamment l'accueil des enfants dont les parents font face à des problèmes psychologiques ou physiques importants ; sur proposition du CPAS, d'un service d'aide à la jeunesse ou sur décision judiciaire.

Les modalités d'inscription et de réservation sont adaptées à l'urgence des situations.

Critères de priorités spécifiques à notre structure d'accueil : étant donné la finalité principale du centre de vacances, la priorité sera donnée aux enfants dont l'un des parents est domicilié sur la commune de Grez-Doiceau, aux enfants du personnel communal ainsi que ceux inscrits dans une des écoles de la commune. Ces critères ne peuvent en aucun cas être confondus avec des critères d'exclusivité (à l'admission) ou d'exclusion (en cours d'accueil) : l'application de ces critères ne peut en aucun cas conditionner le respect de la disposition relative à l'accueil dit « réserve » (10%).

Pour les parents qui ne répondent pas aux critères de priorités à l'admission, leur demande d'inscription est prise en considération pour toute place restante ou mise sur une liste d'attente.





Modalités d'inscription et financières

Pour tous les enfants de 2 ans ½ à 12 ans (inclus)

Toute participation à la plaine fait l'objet d'une inscription préalable pour la semaine complète.

Les inscriptions se feront uniquement par Internet.

1. Si l'enfant est inscrit dans une des écoles de Grez-Doiceau, les parents recevront un **mail annonçant le démarrage des inscriptions via le canal de communication habituel de l'école**. Dans ce mail figureront les conditions d'inscription ainsi qu'un lien Framafoms vers notre formulaire d'inscription pour la plaine.

Dans le cas contraire, les informations concernant les Plaines se trouvent sur le site **www.grez-doiceau.be**

2. Pour des raisons d'organisation, les inscriptions se feront en deux temps :

*** À partir mercredi 22 avril 2026, dès 8h pour l'inscription des Gréziens**, des enfants dont l'un des parents est domicilié sur la commune de Grez-Doiceau, des enfants du personnel communal ainsi que ceux inscrits dans une des écoles de la commune.

*** À partir du mercredi 29 avril 2026, les inscriptions seront ouvertes à tous.**

Clôture des inscriptions le mercredi 06 mai 2026, à 20 heures.

3. Dès que les parents auront introduit leur demande, un mail de réception sera automatiquement envoyé. Attention, ce mail ne confirme pas l'inscription de votre enfant mais bien que nous avons reçu votre demande.
4. Un mail de confirmation d'inscription sera envoyé aux parents **au plus tard dans les 10 jours calendrier** suivant la demande. En effet, le **nombre de participants est limité** selon les quotas de l'O.N.E. Et **il est possible que votre enfant n'ait pas de place**. Dans cette éventualité, **celui-ci sera mis automatiquement sur une liste d'attente**.
5. Chaque inscription sera effective **après réception du paiement dans les délais demandés**.
6. Des "cartes de sortie" (QR-codes) seront envoyées par courrier au plus tard la semaine précédant la venue de l'enfant.

Si les parents ne disposent pas d'Internet, ils peuvent appeler le 010/84 83 46 ou le 010/84 83 25 pour prendre un rendez-vous afin de compléter ensemble la demande d'inscription en ligne.

Pour tout renseignement, contact peut être pris avec Madame Pascale Hubert au **010/84 83 25** ou Madame Diane Hellinckx au **010/84 83 46**.

Tarifs



Les tarifs **par semaine et par enfant**** pour les inscriptions sont les suivants :

Inscriptions – Accès à la plaine	1 ^{er} enfant*	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	4 ^{ème} enfant et +
<i>*du 06 au 10 juillet 2026</i> <i>*du 13 au 17 juillet 2026</i> <i>*du 27 au 31 juillet 2026</i>	45 €/semaine	35 €/semaine	35 €/semaine	30 €/semaine
<i>*du 20 au 24 juillet 2026</i> (4 jours)	36 €/semaine	28 €/semaine	28 €/semaine	24 €/semaine
Garderie du soir : De 16h30 à 17h45	1,50€ /heure par enfant (payable à la minute).			
Veuillez noter que tout dépassement après 17h45 , entraîne une facturation de 4€ <u>par tranche de 15 minutes entamée</u> et par enfant .				

Les tarifs dégressifs concernent uniquement les enfants d'une même fratrie.

*Est considéré comme le 1^{er} enfant celui qui est inscrit le plus longtemps à la plaine.

** Le règlement-redevance des Plaines communales est disponible sur demande ou consultable sur le site communal.

Attention, en cas d'annulation d'une inscription, les remboursements se feront uniquement dans les 10 jours ouvrables suivant la demande. **Passé ce délai, le montant sera dû** et plus aucun remboursement ne sera possible, sauf contre remise d'un **certificat médical rendu au plus tard dans les 10 jours suivant l'absence de l'enfant**. Il n'y aura pas de remboursement pour les journées où l'enfant s'est présenté à la Plaine.

Toute **activité ou sortie** éventuelle organisée dans le cadre du programme de la plaine est comprises dans les tarifs mentionnés ci-dessus et est **obligatoire**. (Sauf dérogation accordée par la responsable de la plaine).

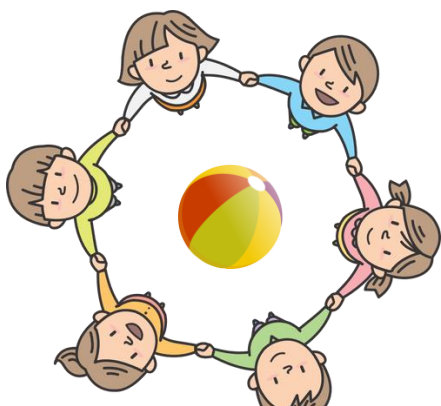
Une difficulté financière ne doit pas être un frein à l'accès à la plaine. N'hésitez pas à en parler auprès de Madame Pascale Hubert en la contactant au 010/84 83 25.

Âge des enfants accueillis et accueil des enfants à besoins spécifiques

La plaine est ouverte à tous les enfants **âgés de 2 et ½ ans à 12 ans (inclus)**.

Tout enfant est le bienvenu à la plaine.

Si un enfant présente des besoins spécifiques, merci de prendre rendez-vous avec la coordinatrice de la plaine au 010/84 83 46 pour que l'enfant puisse être accueilli dans les meilleures conditions possibles.



Organisation quotidienne

Les enfants sont inscrits aux activités pour la journée. Pour une question d'organisation et de vie en groupe, ceux-ci doivent **être présents pour 9h00 au plus tard**. Au-delà de cette heure, **l'accès à la plaine peut être refusé**. Les activités sont programmées jusqu'à **16h00**. **Merci de respecter cet horaire**.

Tous les matins, chaque parent s'engage à passer à l'accueil pour informer de la présence officielle de l'enfant à la plaine.

Une garderie est assurée :

Le matin : de 7h45 à 9h00

Le soir : de 16h00 à 17h45, avec **inscription préalable obligatoire si l'enfant reste après 16h30**.

A partir de 16h30 une participation de **1,50€ /heure par enfant (payable à la minute)** est demandée.
Vous recevrez le montant dû pour ces accueils par mail après le séjour de votre enfant.

Utilisation des cartes de sortie (QR-codes) :

Avant le début de la Plaine, chaque famille recevra, pour chaque enfant, **un courrier avec des cartes de sorties** sous forme de QR-code. Chaque QR-code doit impérativement être scanné **tous les jours**.

Ce courrier contient plusieurs cartes afin que vous puissiez en remettre une à chaque personne susceptible de reprendre votre enfant.

Ces QR-codes ont deux fonctions essentielles :

1. **Vérification de l'autorisation** : ils nous permettent de confirmer que la personne qui vient chercher l'enfant est bien autorisée à le faire.
2. **Enregistrement de l'heure de départ** : ils enregistrent l'heure exacte de sortie de l'enfant, ce qui nous permet de facturer les garderies si nécessaire.

Il est donc **obligatoire** que toute personne autorisée à récupérer l'enfant, y compris les parents, dispose du QR-code à chaque récupération.

A défaut nous ne laisserons pas l'enfant quitter la Plaine sans vérification de l'identité de la personne.

Pour les enfants fréquentant l'école communale (Grez ou Pécrot), le QR-code reçu en début d'année scolaire est également destiné à être utilisé pour les plaines.

Pour la bonne organisation de la semaine de l'enfant, il est important que les parents se renseignent sur les activités prévues le premier jour de participation. En effet, il serait dommage de ne pas avoir les bottes, le tablier, ... nécessaires pour l'une ou l'autre activité ou sortie (Affichage de rappel à l'entrée).

Une sieste est prévue pour les petits de 3 ans.

Organisation des groupes

Les enfants sont répartis par groupe d'âge :
De 2 et 1/2 à 5 ans, à l'école Sainte Elisabeth.
De 6 à 12 ans, au Coullemont.



Chaque groupe est accueilli dans son propre local où il dispose de son matériel et où sont rangées les affaires des enfants.

Les groupes comprennent en moyenne 20 à 24 enfants encadrés par 3 animateurs ; dès que le nombre d'enfants augmente nous engageons 1 animateur supplémentaire.

A emporter

Les enfants emportent leur **collation du matin, leur pique-nique pour midi et leur goûter.**

De l'eau est à leur disposition tout au long de la journée. Il est cependant important que l'enfant ait **une gourde** avec lui.

Les parents doivent veiller à ce que l'enfant porte des vêtements adaptés à la plaine (qui peuvent être salis ou abîmés). En effet, celui-ci fera de la peinture, des jeux extérieurs, ...

En cas de pluie, prévoir des vêtements adéquats (bottes, veste imperméable).

En cas de chaleur, prévoir un chapeau et de la crème solaire.



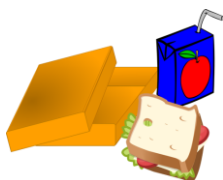
Pour les enfants des groupes 3, 4, 5 et 6 ans, nous demandons que chaque **enfant soit muni d'un change complet à son nom**, dans un sac plastifié – ces affaires seront reprises chaque fin de semaine.

Pour les enfants qui font la sieste, il est demandé aux parents de fournir **une couverture, un coussin, un doudou et des langes et lingettes si besoin** ; le tout dans un sac au nom de l'enfant – ces affaires seront reprises par vos soins à la fin de la semaine.

Les objets de valeur sont strictement interdits.

Nous déconseillons aux enfants d'apporter des jouets de la maison.

La Plaine décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration de ces objets.



Repas – Collations

Les temps de repas à la Plaine sont des moments de partage où les groupes s'installent à table, enfants et animateurs mélangés.

Les petits mangent dans leurs locaux avec du matériel adapté et sont encadrés par les animateurs qui les aident à déballer leurs tartines, ouvrir leur petit jus, ...

Le moment du repas doit être un moment de calme et de détente, un moment d'échanges.

De l'eau est mise à disposition des enfants.

Les temps de repas permettent également d'aborder certaines règles d'hygiène avec les enfants (exemple : se laver les mains) et de mettre en pratique le tri des déchets.



Règles de sécurité générale

L'équipe de la plaine a établi un règlement d'hygiène et de sécurité connu de tous les animateurs.

Celui-ci régit notamment les sorties à l'extérieur du site encadrées par les animateurs (place sur la chaussée, gilets fluo, eau, trousse de secours, signe de reconnaissance.)

Nous demandons aux parents de respecter les consignes affichées à l'accueil s'ils doivent se garer sur le lieu où se déroule la plaine.

Le terrain et l'entrée sont délimités au moyen de barrières Nadar.

L'accès en voiture vers l'arrière du bâtiment est interdit.

Afin de sécuriser la sortie de la plaine, il est demandé aux parents de **ne pas entrer dans les bâtiments avant 16h** pour reprendre les enfants. De plus, **une carte avec un Qr-code** par personne autorisée à reprendre les enfants sera transmise après l'inscription. **Il est obligatoire de montrer cette carte tous les jours** à l'animateur présent à la sortie (y compris les parents !). **À défaut nous ne laisserons pas l'enfant quitter la plaine.**

Santé

Dorénavant, le paiement des plaines communales organisées par notre service se fera via la plateforme APSchool. Les parents dont les enfants ne fréquentent pas une école de Grez-Doiceau recevront, après confirmation de l'inscription, un lien leur permettant de créer un compte.

Il est important de compléter avec soin toutes les informations demandées. Les données médicales sont indispensables pour garantir la participation de votre enfant aux plaines. Elles seront conservées pour faciliter les inscriptions futures.



ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS À LA PLAINE :



Si un enfant doit suivre un traitement ou **prendre des médicaments** durant la journée, les responsables et les animateurs veilleront à les lui administrer pour autant qu'ils disposent de ces 2 documents :

- **Une prescription établie par un médecin** au nom de l'enfant, avec le nom du médicament, la dose à lui donner et le moment de l'administration ;
- **Une autorisation écrite et signée par les parents** d'administrer ce médicament.



Sans ceux-ci, aucun médicament ne pourra être donné !

Par ailleurs, **chaque médicament doit être remis à un responsable et sera conservé à l'accueil de la Plaine avec sa prescription.** Si un groupe quitte la plaine, les animateurs se chargeront de prendre le médicament avec et de le remettre à l'accueil dès leur retour.

Dans un souci de sécurité, **aucun médicament ne peut se trouver dans les sacs des enfants !!!**

Il est demandé de ne pas présenter un enfant à la plaine s'il est fiévreux ou souffre d'une maladie contagieuse.

Il est également demandé aux parents de prévenir au plus vite l'équipe de la plaine si **la présence de poux ou de lentes** est constatée chez celui-ci. Pour éviter toute épidémie, il convient de **traiter l'enfant avant de le ramener à la plaine.**

Les animateurs disposent d'une boîte de secours. Toutefois ils ne sont pas autorisés à administrer des médicaments. En cas de maux de tête ou de ventre, nous proposerons à l'enfant de se reposer dans un local plus calme, si les maux persistent nous contacterons les parents par téléphone.



publicdomainvectors.org



Respect des règles

Chaque début de semaine, dans chaque groupe, une "charte de vie" reprenant les règles de base de la vie en groupe est établie avec les enfants. Si malgré cela un enfant a un comportement inadéquat qui perturbe le bon déroulement de la plaine, les responsables en feront part aux parents afin qu'ils nous aident à améliorer la situation. Nous établirons alors « un contrat » avec l'enfant et, si celui-ci n'est pas respecté, les responsables pourront prendre la décision d'exclure l'enfant de la plaine.

Assurances

Les enfants inscrits à la plaine sont assurés en dommages corporels quelle que soit l'activité.



Droit à l'image

Il peut arriver que l'équipe de la plaine prenne des photos des enfants en activité. Si les parents ne désirent pas que celles-ci soient diffusées sur le site de la commune ou dans le bulletin communal, ils doivent compléter la rubrique prévue à cet effet dans la fiche signalétique.



Objets ou vêtements perdus



Chaque année, nous déplorons la perte de nombreux objets ou vêtements. Nous accordons une importance particulière à ce problème, aussi nous permettons-nous d'insister pour que tous les effets portent une marque distinctive et que les enfants ne soient pas munis d'objets ou de vêtements de valeur. Il importe également que les parents signalent immédiatement toute perte à l'animateur. Après la plaine, **les objets non réclamés sont tenus à disposition dans nos bureaux à partir 15 septembre jusqu'au 31 octobre 2026**. Passé cette date, certains vêtements seront donnés à des associations et d'autres rejoindront notre stock de vêtements de rechange. Pour y avoir accès, il suffit de contacter Mme Pascale Hubert au 010/84 83 25 ou Mme Diane Hellinckx au 010/84 83 46.



